

Le ministre ajoutait qu'il s'agissait de préparer un inventaire basé sur le coût primitif pour déduire ensuite les frais de dépréciation.

L'hon. M. HOWE: J'ai dit que le Gouvernement n'a pas déprécié son outillage.

M. PELLETIER: J'accepte cette rectification avec plaisir.

L'hon. M. DUNNING: Ce n'est pas une rectification. C'est ce qu'il a déclaré.

M. PELLETIER: Je suis heureux que le ministre ait répété sa déclaration, car mon argument n'en a que plus de force. S'il en est ainsi, la véritable estimation du matériel des chantiers maritimes de Sorel a été faite en 1936 parce que, comme le ministre le dit, c'est le premier inventaire dont on ait fait rapport à l'auditeur général. On y trouve l'explication de cette augmentation de \$7,872,007.01 dans l'inventaire dont je parle. La même chose se produisit pour ce qui est de l'agence de Québec, de sorte que dans l'ensemble il y a eu une très forte augmentation dans la somme d'argent que représentent les propriétés des chantiers maritimes de Sorel, de l'agence de Québec et du chenal de navigation du Saint-Laurent.

Mais l'évaluation n'est qu'une partie de la question en discussion ce soir. Le ministre soutient que la véritable estimation est celle que lui a fournie la Canadian Appraisal Company, mais je lui dirai qu'à peine cinq mois plus tôt les fonctionnaires de son ministère ont fait une estimation de certaines propriétés, qui dépasse d'environ dix millions celle qu'a faite la Canadian Appraisal Company. Comme c'était la première fois que l'on faisait un inventaire, j'aimerais que le ministre nous explique cette différence. On ne prétendra certainement pas qu'une telle dépréciation est possible dans l'espace de quatre mois. La chose serait certainement difficile à croire.

Pour vous démontrer bien clairement que l'estimation de la Canadian Appraisal Company n'est pas exacte, je me contenterai de vous parler de l'emplacement industriel que couvrent les chantiers maritimes de Sorel. J'ai à la main une copie de l'évaluation fixée pour cette propriété par la Canadian Appraisal Company. Je constate que cette compagnie évalue le terrain, y compris les quais, les voies de garage de chemin de fer, le pavage, les clôtures et le système de drainage à \$60,000, puis les constructions et autres structures à \$125,789. Nous constatons que dans la ville de Sorel cette propriété, bien que ne rapportant absolument rien, est évaluée à un million de dollars pour fins municipales. Et pourtant la Canadian Appraisal Company a évalué à environ \$215,000 une propriété d'une valeur imposable de près d'un million de dollars.

[M. Pelletier.]

Voyons maintenant ce qu'a coûté cette propriété à l'Etat afin d'en déterminer la valeur exacte. Le gouvernement canadien a acheté ce terrain de divers particuliers et les archives montrent le prix payé le pied carré pour ce terrain. Il est près de honze heures, monsieur le président, et il me reste bien des choses à dire.

(Le crédit est réservé.)

Rapport est fait de l'état de la question.

A onze heures la séance est levée d'office, conformément au règlement.

Mardi 26 avril 1938.

La séance est ouverte à trois heures.

RAPPORTS DE COMITÉS

CHEMINS DE FER ET CANAUX—ADOPTION DU SIXIÈME RAPPORT

M. THOMAS VIEN (Outremont) dépose le 5e et le 6e rapports du comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes.

M. VIEN propose l'adoption du 6e rapport.

(La motion est adoptée.)

ÉLECTIONS ET CENS ÉLECTORAL—PREMIER RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

M. C. E. BOTHWELL (Swift Current) dépose le 1er rapport du comité spécial des questions électorales.

LES CULTIVATEURS DE CARDROSS (SASK.)

MANQUE DE GRAIN DE SEMENCE ET DE FOURRAGE—RETARD DANS LA DISTRIBUTION DE LA SEMENCE.

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. R. B. BENNETT (chef de l'opposition): On m'a demandé de signaler au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) le fait que les cultivateurs de Cardross, Saskatchewan, manquent de semence ou de fourrage. Leurs chevaux sont sans fourrage depuis le mois de mars et l'on dit qu'ils n'ont pas de grain pour les semences, bien que les conditions paraissent annoncer une récolte satisfaisante, s'ils ont l'avantage d'obtenir du grain de semence. Je puis seulement dire que, d'après ceux qui m'ont prié de signaler la chose au ministre, il pourrait remédier à la situation, s'il voulait en tenir compte.

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Ceux qui envoient de pareilles dépêches obtiendraient des résultats bien